



DEMANDE DE PERMIS

1D : Construction, modification ou remplacement d'une installation septique, d'un ouvrage de captage des eaux ou d'un système de géothermie

| | | |
|---|--|---------------------------|
| 1 Identification du propriétaire | | |
| Nom et prénom : | Adresse (#civique, rue, appartement, ville, code postal) : | |
| Courriel : | N° téléphone : | |
| 2 Identification du demandeur (si le demandeur n'est pas le propriétaire, joindre une procuration signée du propriétaire) | | |
| Nom et prénom : | Adresse (#civique, rue, appartement, ville, code postal) : | |
| Courriel : | N° téléphone : | |
| 3 Emplacement des travaux | | |
| Adresse : | N° de lot (cadastre du Québec) : | |
| Présence d'un lac, cours d'eau ou milieu humide : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | Terrain comportant des pentes : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | |
| 4 Description des travaux | | |
| Nature des travaux | <input type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Commercial <input type="checkbox"/> Autres, préciser : | |
| Type de travaux | <input type="checkbox"/> Nouvelle installation septique <input type="checkbox"/> Remplacement d'une installation septique <input type="checkbox"/> Modification d'une installation septique <input type="checkbox"/> Puits artésien <input type="checkbox"/> Puits artésien scellé <input type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/> Système de géothermie | |
| Nbre de logement | <input type="checkbox"/> 1 (unifamiliale) <input type="checkbox"/> 2 (bi familiale) <input type="checkbox"/> 3 (tri familiale) <input type="checkbox"/> 4 et plus (multifamiliale) | |
| Nbre de chambre | <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> 5 <input type="checkbox"/> 6 et plus | |
| Dates des travaux | Début : Fin : Estimation des coûts des travaux (\$): | |
| 5 Exécutants des travaux | | |
| <input type="checkbox"/> Exécutant des travaux <input type="checkbox"/> Installation septique <input type="checkbox"/> Ouvrage de captage des eaux <input type="checkbox"/> Système de géothermie | | |
| Nom de l'entreprise de construction : | Adresse (#civique, rue, appartement, ville, code postal) : | |
| Courriel de l'entreprise : | N° Téléphone de l'entreprise : | N° de licence RBQ : |
| Nom du responsable des travaux : | N° Téléphone du responsable : | Courriel du responsable : |
| <input type="checkbox"/> Exécutant des travaux <input type="checkbox"/> Installation septique <input type="checkbox"/> Ouvrage de captage des eaux <input type="checkbox"/> Système de géothermie | | |
| Nom de l'entreprise de construction : | Adresse (#civique, rue, appartement, ville, code postal) : | |
| Courriel de l'entreprise : | N° Téléphone de l'entreprise : | N° de licence RBQ : |
| Nom du responsable des travaux : | N° Téléphone du responsable : | Courriel du responsable : |

Municipalité de Nominingue - Service de l'urbanisme et de l'environnement

2110, chemin du Tour-du-Lac, Nominingue (Québec) J0W 1R0

Téléphone : 819 278-3384 – Courriel : urbanisme@nominingue.ca



DEMANDE DE PERMIS

**1D : Construction, modification ou remplacement d'une installation septique,
d'un ouvrage de captage des eaux ou d'un système de géothermie**

Autre(s) spécialiste(s)

| | | |
|---|---|--|
| Nom, prénom du professionnel et titre : | Adresse (#civique, rue, ville, code postal) : | |
| Courriel : | N° Téléphone : | N° de permis/licence, le cas échéant : |
| Nom, prénom du professionnel et titre : | Adresse (#civique, rue, ville, code postal) : | |
| Courriel : | N° Téléphone : | N° de permis/licence, le cas échéant : |

6 Signature du demandeur

Le soussigné déclare que les renseignements précédents sont exacts et complets et s'engage à déposer tous les documents requis pour l'analyse de la demande. Il comprend que le présent formulaire ne constitue en aucun temps un permis ou un certificat d'autorisation permettant l'exécution de travaux.

| | |
|--------|-----------|
| Date : | Signé à : |
|--------|-----------|

SIGNATURE DU DEMANDEUR

Contenu de la demande de permis

Les éléments énumérés plus bas le sont uniquement à titre indicatif; le *Règlement relatif aux permis et certificats* numéro 2024-498 détermine avec précision le contenu obligatoire des demandes de permis.

Installation septique - la demande doit inclure :

- ✓ un rapport de caractérisation en format PDF préparé, signé et scellé par un professionnel habilité en la matière respectant les exigences de la réglementation provinciale en vigueur.

Ouvrage de captage des eaux - la demande doit inclure :

- ✓ un certificat de localisation ou un plan projet d'implantation préparé après l'an 2000 et signé par un arpenteur-géomètre, membre en règle d'un ordre professionnel du Québec comprenant les informations suivantes :
 - localisation à l'échelle de l'installation de captage des eaux;
 - les distances séparant l'installation de captage des eaux par rapport :
 - aux limites de lot et à tout bâtiment, construction, ouvrage existant ou projeté ;
 - ainsi qu'à tout système étanche ou non étanche de traitement des eaux usées sur la propriété concernée ou sur une propriété contiguë;
 - à toutes sources potentielles de contamination telles qu'une installation d'élevage d'animaux (bâtiment), un ouvrage de stockage des déjections animales, un pâturage et une cour d'exercice, une parcelle, une aire de compostage, un cimetière.
- ✓ une copie de soumission du puisatier ;
- ✓ la capacité de pompage recherchée ;
- ✓ mandat de surveillance des travaux par un professionnel, le cas échéant.

Système de géothermie - la demande doit inclure :

- ✓ un certificat de localisation ou un plan projet d'implantation préparé après l'an 2000 et signé par un arpenteur-géomètre membre en règle d'un ordre professionnel du Québec comprenant les informations suivantes :
 - l'identification cadastrale du terrain, ses dimensions et sa superficie;
 - la localisation du ou des puits projetés;
 - la localisation et les dimensions au sol de chaque bâtiment projeté et des bâtiments existants;
 - les distances séparant le système de géothermie par rapport :
 - à la ligne des hautes eaux d'un cours d'eau, d'un lac, d'un milieu humide et d'une zone inondable, le cas échéant;
 - à tout système étanche ou non étanche de traitement des eaux usées;
 - à toute source potentielle de contamination telle que, et sans limitation, une installation d'élevage, un ouvrage de stockage des déjections animales, un pâturage et une cour d'exercice, une parcelle, une aire de compostage, un cimetière ;
 - à une rue, chemin ou voie d'accès, les limites de terrain et tout autre construction; tout système de géothermie qui prélève de l'eau, implanté, modifié substantiellement ou remplacé après le 2 mars 2015 doit être repérable visuellement et accessible en tout temps.

Frais d'étude de la demande de permis

| | |
|------------------------------|-------|
| Installation septique | 50 \$ |
| Ouvrage de prélèvement d'eau | 50 \$ |
| Système de géothermie | 50 \$ |

Les frais d'étude sont payables lors du dépôt de la demande et sont non remboursables; aucune analyse ne sera entreprise avant le paiement de ces frais.

Municipalité de Nomininque - Service de l'urbanisme et de l'environnement

2110, chemin du Tour-du-Lac, Nomininque (Québec) J0W 1R0

Téléphone : 819 278-3384 – Courriel : urbanisme@nomininque.ca

CONSIGNES AU DEMANDEUR

1. Imprimez et signez le formulaire dûment rempli.
2. Réunissez les documents requis.
3. Déposez votre demande à la réception de la Municipalité pendant les heures d'ouverture ou transmettez-la par courriel à urbanisme@nominingue.ca
4. Acquittez les frais d'étude de la demande par téléphone ou en personne à la réception de la Municipalité, soit par chèque, en argent comptant ou avec une carte débit ou carte de crédit.

NOTES IMPORTANTES

La Municipalité de Nominingue se réserve le droit d'exiger tout document ou renseignement supplémentaire nécessaire à la compréhension de votre projet. Des documents incomplets ou manquants peuvent retarder la délivrance du permis. Des informations trompeuses peuvent entraîner l'annulation de votre demande ou invalider votre permis. Le fait de déposer une demande de permis ne constitue en aucun temps une autorisation permettant de débuter des travaux.

Il faut prévoir un délai maximal de soixante (60) jours suivant la date de dépôt d'une demande complète pour l'obtention du permis. Toutefois, si le projet est assujetti à l'approbation d'un PIIA, des délais supplémentaires sont à prévoir.